

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 05 Octobre 2023 – 18 heures 00

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente

Administrateurs en exercice : 16

Nombre de présents : 10

N° 9

Objet : ADOPTION DU PLAN DE FORMATION MUTUALISE 2023/2025 SUR LE TERRITOIRE BASQUE

Présents

Mme MORICE – Mme GONZALO – M BOIVIN – Mme TINAUD-
NOUVIAN - Mme DEBARBIEUX – Mme DELQUE – M BIVES-TOURON
Mme ALBISTUR – Mme FOURNIER-DULAC – Mme BIDART-LABROUSSE

Pouvoirs

M IRIGOYEN à Mme MORICE

Absents excusés

Mme CHAUFFARD
Mme LEDESMA
M EMOND

Absents

Mme DUHART
Mme ZUGARRAMURDI

***Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé
sans observation***

Acte exécutoire
Certifié conforme à l'original
Le Président
Par délégation, le Vice-Président

N° 9 – ADOPTION DU PLAN DE FORMATION MUTUALISÉ 2023/2025 SUR LE TERRITOIRE BASQUE

Madame Nathalie MORICE, Vice-Présidente du centre communal d'action sociale de Saint-Jean-de-Luz, expose,

La loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel. Cette obligation a été réaffirmée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale.

Dans ce cadre, le CDG 64 et le CNFPT ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire Basque du département des Pyrénées Atlantiques.

A l'issue de cet accompagnement, les collectivités du territoire ont décidé de pérenniser cet outil. (document en annexe)

Ce projet permettra notamment au CNFPT d'organiser des formations sur le territoire concerné.

Il est proposé au conseil d'administration :

- d'approuver ce plan de formations mutualisé 2023/2025, après avis du Comité social technique émis en dernier lieu le 19/09/2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- après en avoir délibéré
- approuve ce plan de formations mutualisé 2023/2025, après avis du Comité social technique émis en dernier lieu le 19/09/2023

Adopté à l'unanimité

La Vice-Présidente du CCAS
Nathalie MORICE

